Notre Copropriété

Syndicat Coopératif **PREDINA 1** 21N Rue des Pivettes **13800 ISTRES**

Le 09 Février 2001

Numéro 5

Voici un an que nous avons fais paraître le premier journal "Notre Copropriété", c'était le 04 Octobre 1999, l'intérêt et l'attention apporté par l'ensemble des copropriétaires, nous incite (la commission

Prévention contre les termites...

ne commission a été crée au sein du conseil syndical, pour obtenir des informations concernant la marche à suivre dans la cas où ces fameuses termites souhaiteraient

nous rendre visite. Les membres de cette commission ont contactés le service urbanisme et un expert spécialisé dans ce domaine, pour un contrôle éventuel...

La commission a été informée par l'expert, que tout copropriétaire doit prévenir impérativement le syndicat coopératif de la présence de ces insectes.

Dans le cas d'une vente, le copropriétaire doit faire expertiser son pavillon auprès d'une entreprise spécialisée et agrémentée.

Rassurez-vous, l'expert nous a confié que pour l'instant, aucun cas n'a été signalé à ISTRES, affaire à suivre...

Grâce à notre journal, nous vous tiendrons informé des suites de cette prévention... Toutefois, si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à JP RIO - JC DUBOIS - D CERBELLA).

A l'occasion de cette nouvelle année, le conseil syndical vous présente ses meilleurs vœux!

Contact ...

Commission communication

Animateur:

Jean Claude DUBOIS

Membres: Mmes CIAMPA, DEMETZ, LODICO, Mr SARRAUTE, HENNE.



Petits rappels...

Tous copropriétaires souhaitant obtenir le descriptif du règlement de la copropriété, peuvent s'adresser à JC DUBOIS (photocopies à la charge du demandeur).

Pour tous travaux de modification dans les parties privatives, conforme à l'additif du règlement de la copropriété, adressez un courrier au Président du syndicat coopératif.

Bien se garer dans notre copropriété,

Oue faire en cas d'alerte...

EN CAS DE RISQUES MAJEURS



1) La sirène annonce un danger imminent (nuage de produit toxique, fuite de gaz, tornade...)

2) Un signal prolongé, montant et descendant, (modulé) de 1 minute ½ 3 fois et séparé par un intervalle de 5 secondes (Voir schéma simplifié).

Conseils pratiques

Dès le déclenchement de l'alerte :

- Se confiner rapidement dans un local clos, fermer les fenêtres, colmater les portes et les aérations pour empêcher toute entrée d'air extérieure.
- S'informer, en écoutant les messages transmis par France Inter (162 Khz ou 1852 M grandes ondes)
- Éviter de téléphoner pour ne pas encombrer le réseau, qui doit rester libre pour les secours Lorsque le danger est écarté, la sirène diffuse un son continu de 30 secondes.

